

**PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 8 septembre 2014**

**Présents** : Mmes Sylvie SECHET, Paule MASSON, Catherine LAVAUD, Anne OLIVIER, Nathalie GRILLON, Aline VAUTHIER, Martine HUIBAN et Mrs André MAUTRAIT, Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME, Sébastien DESBOURDES, Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON.

**Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Sylvie MILLOT pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES

**Absent Excusé :**

Mr Bernard PERUS

**Personnel administratif :** Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mme Anne OLIVIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation compte rendu du 01/07**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**3) Remboursement frais élus**

Madame le Maire explique que les 2 pneus du véhicule communal CITROEN ont été crevés le 3 août dernier. Elle rajoute qu'un élu a engagé des frais pour un montant total de 201.60 € relatif à la réparation des pneus.

Mme SECHET informe qu'elle a également engagée des frais pour un montant total de 14.51 € relatif à la commémoration du 14 juillet.

Mme le Maire demande au conseil municipal le remboursement des sommes correspondant aux frais engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais engagés aux élus pour un montant total de 216.11 €.

**4) Modification du périmètre du SIARCE**

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Comité Syndical du SIARCE, en date du 22 mai au 10 juillet 2014, a approuvé l'adhésion des communes de Tigery et Milly-la-Fôret.

Elle explique que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Tigery et Milly-la-Fôret,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au SIARCE des communes de Tigery et Milly-la-Fôret, et approuve les statuts modifiés par l'extension du périmètre du SIARCE, tels que présenté.

**5) Rapport activités 2013 et Comptes Administratifs SIARCE**

Mme le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriale, les membres du conseil municipal doivent prendre acte du rapport activités 2013 et des Comptes Administratifs du SIARCE.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, avec une abstention, prend acte du Rapport activités 2013 et des Comptes Administratifs SIARCE.

**6) Modification statutaire CCEJR**

Mme le Maire informe que le conseil communautaire en date du 26 juin 2014 a approuvé les modifications statutaires portant extension des compétences « Aménagement numérique ».

Elle demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications statutaires portant sur l'extension des compétences comme suit :

#### **ARTICLE 14 – AUTRES COMPETENCES**

Aménagement numérique. La communauté intervient aux côtés de la Région Ile de France et du Département de l'Essonne pour le déploiement de la fibre optique, dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique élaboré pour le territoire essonnien. Le reste sans changement.

#### **7) Convention de mise à disposition de personnels auprès de la CCEJR**

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal la convention de mise à disposition de personnels suite au transfert de la compétence des restaurants scolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2014 à la CCEJR.

Elle rajoute que vu le recensement des agents intervenant partiellement dans le service (3 agents et non 4 agents comme indiqués à l'article 2 de la convention), et ne souhaitant pas être transférés sur la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, elle demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnels à passer avec la CCEJR avec la suppression d'un agent (doublon) à l'article 2, et autorise Mme le Maire à la signature de la convention.

#### **8) Aménagement parc de loisirs : choix entreprise**

Mme le Maire expose au conseil municipal le rapport d'analyse des offres reçu en mairie pour l'aménagement d'un parc de loisirs présenté par Mr CARRE, représentant du bureau d'études BEHC.

Mme SECHET demande aux membres du conseil de se prononcer et de valider le choix du bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'offre de l'entreprise STRF et autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

#### **9) Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet pour assister les ATSEM de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création d'un emploi d'agent technique de 2ème classe à temps complet et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

#### **10) Nouvelles Orientations PADD**

Mr DUMAZERT explique aux membres du conseil municipal la raison d'un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables, tel qu'annexé à la convocation du conseil municipal. Il expose les modifications apportées et précise que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Boissy le Cutté s'appuie sur les trois grandes orientations suivantes :

- 1- Préserver les espaces naturels et agricoles, mettre en valeur et améliorer le cadre de vie,
- 2- Proposer un développement urbain cohérent et modéré,
- 3- Articuler déplacements, lieux de vie et lieux d'emploi.

Après avoir débattu des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le Conseil municipal, prend acte de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme.

#### **11) Questions diverses**

##### **a) Eclairage RD191**

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 01/07/2014, les élus ont validé le projet d'éclairage sur la RD191 avec 10 abstentions et 4 voix pour. Elle précise que les abstentions ne sont pas prises en compte et vu qu'il n'y a pas eu de voix contre le projet est validé. Mme le Maire propose de représenter le vote à un prochain conseil municipal car certains élus étaient persuadés que le projet n'était pas validé par rapport au nombre des abstentions.

Après en avoir délibéré, les élus à la majorité souhaitent revoir le projet d'éclairage sur la RD191 représenté lors d'un prochain conseil.

**b) Réunion public du 06/09/14**

Mme le maire relate aux élus la matinée du 06/09 relatif au blocus par des parents de l'entrée de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Mme le Maire fait le rappel de l'historique des démarches effectuées par la municipalité concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Mme OLIVIER précise qu'elle regrette que les différentes réunions d'information ne soient pas compatibles avec les emplois du temps des familles. Mme VAUTHIER et Mme GRILLON précisent que la municipalité organise des réunions aux horaires qui permettent de rassembler le maximum de familles et que celles qui ne peuvent se déplacer auront la possibilité de se renseigner auprès des autres familles présentes à la réunion ou de la municipalité.

**c) City Stade**

Mme le Maire informe que les horaires de fermeture de l'été sont finis et que les horaires reviennent à 19h30 toute la semaine. Elle rajoute que le jeune boissillon qui représente la jeunesse boissillonne souhaite que le city soit fermé à 19h30 la semaine et 21h le Week-end.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Mr DESBOURDES précise que l'installation de la vidéo protection va débuter prochainement.

Il est proposé les horaires suivants :

10h – 19h30 les Lundi, Mardi, Mercredi, jeudi et dimanche

10h – 20h30 les Vendredi et Samedi

Mme le Maire précise que les horaires de fermeture seront délibérés lors d'un prochain conseil municipal sur la base des horaires cités ci-dessus.

**d) Conseil municipal junior**

Mme le Maire informe qu'un conseil municipal junior va être créé sur Boissy le Cutté. Elle précise que 2 enfants par classe, soit 6 enfants seront élus en même temps que les élections des représentants de parents d'élèves en élémentaire.

**e) Chantiers Jeune**

Mme OLIVIER souhaiterait savoir si des jeunes boissillons ont participé aux chantiers proposés durant l'été par la municipalité. Mme le Maire explique que malheureusement aucun jeune ne s'est inscrit aux chantiers de cet été mais que l'opération est renouvelée pour les vacances de la Toussaint.

**f) Restauration scolaire**

Mme OLIVIER informe que le prestataire, retenu pour la restauration scolaire, sera fourni par des producteurs locaux et que les menus seront constitués avec un ingrédient bio par semaine et garantis sans OGM.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H55.